

L'Actu des Adrets

Informations municipales



Edito du Maire

C'est un grand plaisir pour moi d'inaugurer ce nouveau bulletin d'informations municipales.

Avant tout, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à tous les Adréchois qui nous ont fait confiance. Je tiens à confirmer à l'ensemble de nos concitoyens mon engagement au service de tous et dans l'intérêt général.

Ces premières semaines nous ont permis de mesurer l'ampleur du chantier. Comme vous le constaterez dans ce numéro, nous nous sommes concentrés sur les travaux les plus urgents, particulièrement pour l'école, qui n'est pas aux normes de sécurité depuis longtemps et pour la voirie. Nous avons initié un inventaire des biens communaux, nécessaire mais manquant. Nous avons travaillé sur la nouvelle station d'épuration, et le projet avance. Nous avons surtout lancé une opération d'assainissement des finances municipales, pour que chaque euro dépensé le soit à juste titre, pour le bien de chacun.

Travaux, environnement et forêt, tourisme et vie économique, vie scolaire et sociale jeunesse et sports, vie associative... vous trouverez dans ce bulletin de nombreuses informations, témoignant de la vigueur de notre commune, du changement et des évolutions qui s'annoncent.

Passez un bel été dans notre magnifique village et restez prudents !

Jean Paul Reggiani



Le 29 juin, une cinquantaine de jeunes Adréchois ont participé à la première réunion d'information pour la création d'un conseil municipal des jeunes.



Le Maire a reçu et remercié les bénévoles qui ont confectionné de nombreux masques lavables pour les Adréchois. Il en reste à disposition en mairie pour les familles à faibles ressources ou en difficulté.



Risques d'incendies : pour la sécurité de tous, vous devez respecter les consignes de débroussaillage réglementaires autour de chez vous.



A deux pas, des terrains de tennis, profitez d'une balade facile et « fraîcheur » à la source du Mareret

Nouveaux visages

Nous souhaitons la bienvenue dans notre village, à Mme Golding Jennifer, nouvelle directrice de l'école Leï Suve à partir de la rentrée scolaire 2020. Elle remplacera Mme Garioud Mireille, partie à la retraite et aura en charge la classe CP-CE1.



M. Benoit Lesne ayant été nommé coordinateur de plusieurs accueils de loisirs de l'ODEL, c'est Mme Delphine Carozzo qui le remplace comme directrice du centre de loisirs des Adrets et nous lui souhaitons la bienvenue.



Le 20 juin 2020, l'association des parents d'élèves AIPE a renouvelé son bureau à la suite des départs de Mesdames Sylvia Rapuc et Chloé Broglio qui ont beaucoup œuvré pour l'association et qui ont apporté du bonheur aux écoliers Adréchois. Voici le nouveau bureau :
Présidente: Mme Alix de Bressy,
Vice-présidente: Mme Stéphanie Laprade
Secrétaire: Mme Karine Fayaubost
Trésorière: Mme Virginie Perret
Administrateurs:
Djabe Champault, Pascale Lemoine, Marjorie Vige et Sandra Calibre.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire de l'école élémentaire « Leï Suve » se fera le 1er septembre 2020. La liste des élèves sera affichée le 31 août 2020.

Rentrée progressive en maternelle

La rentrée de l'école maternelle « les Santolines » se fera progressivement. En cette année particulière, la directrice Mme Chapelard, souhaite une rentrée échelonnée.

Petite section: la rentrée se fera par demi classe le matin le 1er et le 3 septembre 2020. Une liste avec les noms des enfants et leur jour de rentrée sera affichée le 31 août 2020 à 14 heures. Pas de cantine ni de périscolaire les 1er et 3 septembre pour les enfants de petite section. Ils pourront aller à la garderie et manger à la cantine à partir du 4 septembre.

Moyenne section: la rentrée se fera le 1er septembre 2020 par demi-classe et demi-journée. Une liste avec

les noms des enfants et leur demi-journée de rentrée sera affichée le 31 août 2020 à 14 heures. Pas de cantine ni de périscolaire le 1er septembre pour les enfants de moyenne section. Ils pourront aller à la garderie et manger à la cantine à partir du 3 septembre.

Grande section: la rentrée se fera le 1er septembre 2020 par demi-classe et demi-journée. Une liste avec les noms des enfants et leur demi-journée de rentrée sera affichée le 31 août 2020 à 14 heures. Pas de cantine ni de périscolaire le 1er septembre pour les enfants de grande section. Ils pourront aller à la garderie et manger à la cantine à partir du 3 septembre.

Nous espérons tous que cette rentrée scolaire se fera le plus normalement possible. Dans le cas où de nouvelles directives seraient applicables, nous les communiquerons sur le site web de la Mairie et via Facebook.



Merci Mireille!

Le 3 juillet 2020, une réception a été organisée pour le départ à la retraite de Mme Mireille Garioud. Directrice de l'école élémentaire Leï Suve. Le Maire, Jean Paul Reggiani, élus, agents municipaux et collègues de travail, se sont réunis pour la remercier et lui souhaiter une retraite bien méritée. Elle restera dans la mémoire de tous comme l'institutrice qui aura donné le goût d'apprendre à plusieurs générations d'Adréchois, toujours dans la bienveillance et la gentillesse.

Élection du Conseil Municipal des Jeunes

Au mois de juin, la salle des fêtes accueillait de nombreux jeunes, volontaires et motivés par le projet de constituer leur propre conseil municipal. Cette réunion était présidée par M. Sylvain Houplon, adjoint au maire délégué à la jeunesse et par sa suppléante Elisabeth Graille. Tony Picard et Béchir Karmous, coordinateurs du projet, ont expliqué le déroulement, le fonctionnement et les objectifs de ce type de conseil. Les jeunes ont déjà pu échanger sur ce qu'ils souhaiteraient développer et améliorer dans notre commune.



Une rencontre aura lieu au stade le dimanche 27 septembre 2020 en matinée. Au programme des jeux, un pique-nique et la constitution d'une ou deux listes qui seront « défendues » par les jeunes candidats de 12 à 17 ans. L'élection du conseil municipal des jeunes aura lieu le dimanche 4 octobre de 10h à 12h avec un dépouillement public. Pour la nouvelle municipalité, il est important que les jeunes puissent se faire entendre et exposer leurs projets en les incluant dans la vie municipale.



Sports: de belles courses à venir: en voiture ou à vélo

Le 26 septembre prochain, l'ASAC Cannes, organise dans notre village la quatrième édition de la Course de Côte de l'Estérel. Cette épreuve de la Fédération Française du Sport Automobile réunie des véhicules anciens de compétition et d'exception. Une exposition de voitures de collection sera également proposée au village. Vous avez une voiture ancienne, barquette, monoplace en « VHC » ou « régularité »? Vous souhaitez participer à cette course? Réservez vos places, le plus tôt possible car elles sont limitées, au 04 93 94 14 68 ou sur l'adresse mail: asacannes@free.fr



La randonnée VTT Adrets Naline prévue initialement le 14 juin a été déplacée le 1er novembre 2020.

La première édition de la randonnée vélo route «Les fondus du Tanneron» est maintenue le 18 octobre.
Contact ECCA : 06 02 10 09 25

Forum des associations: Rendez-vous le 5 septembre



Nos associations se réunissent au centre du village le samedi 5 septembre 2020, pour vous présenter leurs activités de 14h à 18h! Sports, arts, culture, musique, danses, social, environnement, bien-être... Des démonstrations vous seront proposées toute l'après-midi. Venez nombreux pour découvrir ces multiples activités associatives, pour tous les âges, et connaître les modalités d'inscription!

Rentrée théâtre du LAC

Le samedi 3 octobre, le LAC (Loisirs Arts et Culture) propose la pièce «Trois hommes et un couffin» jouée par la troupe les Scènes d'Argens.



Jackie Lepley nous a quittés

Le 3 juillet 2020, la troupe de théâtre la Comédie de l'Estérel (LAC) a perdu sa comédienne Jacqueline Lepley, plus connue sous le nom de Jackie. Elle était l'une des figures de la vie associative du village depuis les années 80. Elle s'était surtout investie dans le théâtre et la danse.

Personnes fragiles et dépendantes



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Notre préoccupation majeure en ces périodes de fortes chaleurs est de protéger les personnes vulnérables, isolées, handicapées... Nous avons pu tous constater pendant ces derniers mois de confinement à quel point il est important de leur venir en aide. À cet effet, afin d'être dans la légalité, nous avons créé un nouveau questionnaire à remplir. Il est extrêmement important de nous le retourner signé en mairie afin de remplir un registre officiel et légal. Ce questionnaire a été distribué aux personnes

les plus fragiles. Pour les personnes en capacité de se déplacer, nous leur demandons de bien vouloir venir le retirer en mairie ou le télécharger sur le site de la mairie: lesadretsdelestere.fr (rubrique Santé et Social). Nous comptons sur vous pour encourager les personnes concernées que vous connaissez à remplir ce questionnaire. Pour toutes informations, vous pouvez contacter Mme Sandy Luz, responsable du CCAS de la mairie au 04 94 19 36 55.

EHPAD Bellestel

Un grand bravo à toute l'équipe de l'établissement Bellestel qui a su assurer un maximum

de sécurité pour ses résidents. Aucun décès dû au COVID signalé. Même si les protocoles sanitaires ont été très difficiles à suivre pour les familles, aujourd'hui les résidents ont pu tous reprendre une vie normale au sein de l'EHPAD. Lors de son récent Conseil de la Vie Sociale, les résidents ont vivement remercié tous les membres du personnel pour leurs soins, leur gentillesse et leur créativité pour créer de nouvelles animations « confinement ».

Médiathèque Gutenberg

Conférences Perles de culture

Deux conférences proposées par Juliette Diaferio sont prévues prochainement à la salle des fêtes à 20h.

- Le 13 octobre: « Le vitrail est-il en danger ? ». Histoire, création et restauration.
- Le 24 novembre: « Les œuvres de résilience ». Peintures, gravures et sculptures.

Prix des lecteurs du Var

Jusqu'au 23 octobre, vous pouvez

emprunter et voter pour les neuf livres sélectionnés dans le cadre du Prix des lecteurs du Var organisé par le Département. Vous trouverez à la médiathèque les neuf livres dans les catégories: Jeunesse, Adultes et Bande dessinée.

Le samedi 12 septembre, à 10h30 sur la place de l'Aire, le Théâtre du Léopard propose « Ramasseurs », un petit spectacle spécialement créé pour le Prix des Lecteurs du Var.



3 QUESTIONS À ... Gérard Miseroux, adjoint aux finances et au budget

Gérard Miseroux, vous avez été au cœur de l'élaboration de ce budget. Quels ont été les obstacles auxquels vous avez été confronté ?

L'élaboration de ce budget a été rendue particulièrement complexe en raison de l'accumulation de nombreuses difficultés. Il faut savoir avant tout que notre capacité d'autofinancement reste très limitée, et que la charge des remboursements des emprunts pèse lourdement sur notre capacité d'investissement. La part des dépenses financières n'a fait que croître au fil des ans, pendant que les dépenses d'équipement ont été divisées par 2 entre 2018 et 2019. Quant aux recettes d'investissements, elles sont en berne, avec une perte de 36 % des recettes par rapport à celles perçues en 2014. Sans recettes, et sans capacité de financement, il devient particulièrement difficile de lancer les travaux indispensables. C'est la raison pour laquelle nous avons pu constater ces derniers temps un ralentissement critique des projets pour le village. Sans la vente du terrain de la zone d'activité, malheureusement encore soumise à des conditions suspensives, il n'y aurait eu aucune possibilité de rendre ce budget en équilibre. L'administration fiscale est d'ailleurs particulièrement au fait de ces difficultés, puisqu'il y a un peu plus d'un an, elle a activé une procédure de vigilance sur notre commune. Enfin, nous avons dû intégrer dans le budget cette année de nombreuses dépenses prévues l'an dernier et qui n'avaient pas été réalisées.

Quelles sont vos priorités pour 2020 ?

En tant qu'adjoint aux finances, ma priorité a évidemment été de mettre en œuvre les premières mesures qui nous permettront d'assainir les comptes de la commune. Je dois

d'ailleurs remercier Jean-Pierre Klinholff et Evelyne Bondoux-Fernandez pour l'immense travail réalisé afin d'atteindre les objectifs que nous nous étions donnés. Il s'agissait de réduire les dépenses inutiles, de recentrer nos efforts sur des postes essentiels et de rattraper le retard pris sur des travaux comme la mise aux normes de sécurité ou d'accessibilité de nos bâtiments publics. Nous avons également ouvert le dossier de la voirie, qui nécessitera une planification pluriannuelle face aux coûts prévisibles des chantiers. Ce sera, avec l'école pour laquelle nous prévoyons près de 100 000 euros d'investissement, l'un des plus gros postes budgétaires. Enfin, il est nécessaire de faire un inventaire exhaustif des biens communaux. Rendez-vous compte qu'aujourd'hui, personne n'est capable de dire précisément de quels matériels dispose la municipalité pour agir et fonctionner. C'est proprement ahurissant !

Comment envisagez-vous l'avenir financier de la commune ?

La réalisation de la Zone d'Activité sera un apport bienvenu pour notre village, et je suis fier d'avoir porté ce projet de longue date. Le contrôle des dépenses de fonctionnement liées aux charges et aux prestations de services, pour lesquelles nous sommes très largement au-dessus des communes de même taille, sera un point essentiel. Il est indispensable que nous retrouvions une capacité d'autofinancement pour répondre à l'ambition que nous avons : refaire des Adrets de l'Estérel un village attractif où il fait bon vivre. Néanmoins, il faudra beaucoup de rigueur dans la gestion et dans les choix d'investissement pour éviter de nous retrouver dans une situation critique, comme cela a pu être le cas par le passé.

Un budget entre raison et ambition

Entre une situation financière très précaire, des travaux repoussés d'années en années, des dérives inquiétantes dans la gestion municipale et une situation épidémique inédite, le conseil municipal présente néanmoins un budget équilibré, assaini, et prudent. Entre raison et ambition, le budget de cette année sera avant tout celui d'une transition.

L'année 2020 aura été une année inédite pour notre village, en raison du désir de changement clairement exprimé et d'une situation épidémique unique. C'est dans ce contexte difficile que l'équipe municipale nouvellement élue a dû construire un budget maîtrisé.

Les comptes publics du village sont mauvais. Seuls ceux qui en sont responsables le nieront. Sur 1,4 millions d'euros d'investissement et de travaux prévus, seuls 411 000 euros ont été réalisés en 2019, faute de crédit suffisant. Les finances publiques étaient telles que la mairie a été l'an dernier en difficulté pour payer le personnel communal, et qu'il a fallu solliciter le groupe Barjane pour verser en avance des fonds prévus sur la vente définitive de la ZA. Sans cela, avec une capacité d'autofinancement brute de 185 844 euros, nous ne parvenions même pas à rembourser le capital des emprunts. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que l'administration fiscale a émis un signal de vigilance sur les comptes de notre commune en 2014 et en 2018.

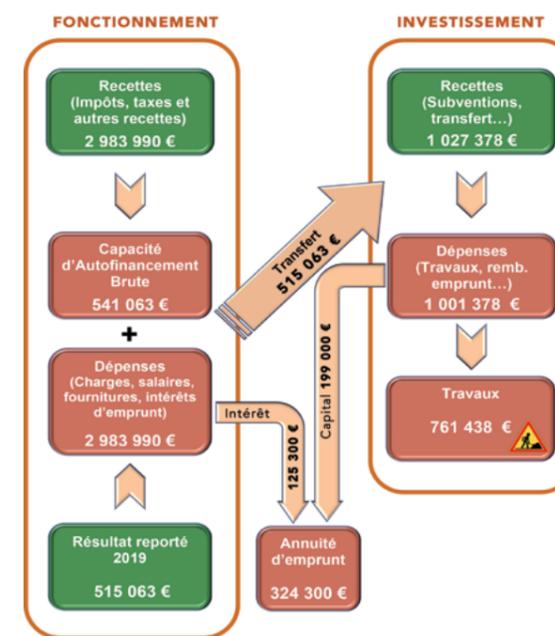
C'est donc la prudence, la rigueur, et la maîtrise qui ont été les maîtres mots de l'élaboration de ce budget.

Maîtriser les dépenses pour des investissements utiles

Le conseil municipal a souhaité contrôler les dépenses de fonction-

nement et privilégier les dépenses utiles afin de retrouver une capacité de financement propre, n'ayant plus le droit d'emprunter en raison du fort taux d'endettement de la commune. L'utilisation des ressources propres de la mairie, en particulier de ses services techniques et des compétences internes, permet un moindre recours aux intervenants extérieurs. La maîtrise de ces dépenses a permis de prévoir des investissements dans quatre axes prioritaires : l'école, la sécurité, l'accessibilité, la voirie.

Des travaux de mises en conformité électriques et des protections incendie devaient être réalisés dans l'école depuis plusieurs années. Un effort particulier sera également effectué pour réactualiser le matériel informatique et doter l'école maternelle de 10 tablettes, renouveler le matériel vétuste de la cantine, réparer les menuiseries, réhabiliter les jeux de cour. De manière générale, de nombreux lieux municipaux (salle des fêtes, salle du stade) doivent être mis aux normes en termes de sécurité (issues de secours, réseau électrique...) et d'accessibilité (toilettes pour personnes à mobilité réduite, rampe

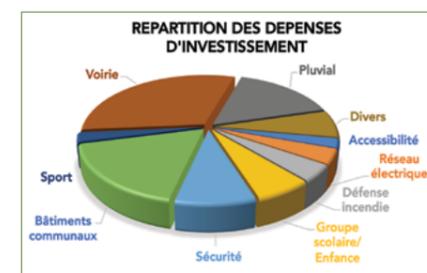
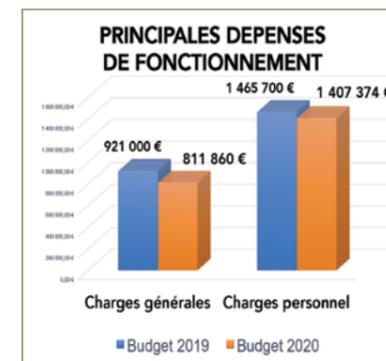


d'accès...). Aucun compromis ne peut être fait sur ces sujets.

Bien vivre en sécurité

L'effort budgétaire pour le développement du réseau de bornes incendie, particulièrement importantes sur notre territoire, sera poursuivi, en particulier par la mise en condition de la citerne du Logis de Paris, inutilisable en l'état.

Malgré une installation retardée et des délais très courts, un état des lieux de la voirie a commencé. Dès cette année, dans un temps contraint, plus de 200 000 euros pour les travaux les plus urgents ont été prévus. D'autres suivront rapidement. Enfin le conseil municipal a souhaité garantir cette année le budget des associations, sur des ressources qui restent limitées.



Vers une reprise optimale des travaux de voiries

Le maire confirme son ambition de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI) consacré à des opérations majeures visant à améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité du village. Les travaux de voiries font partie de cette programmation qui va s'échelonner jusqu'en 2026. Pour intégrer ce PPI, voici les différentes étapes envisagées :

- Le recensement et la classification des différentes voiries : communale, rurale, rurale/privée (mixte), privée, départementale.
- La mise en place de procédures de régularisation ou d'alignement.
- La définition du **niveau de fréquentation** de chaque voie.
- La réalisation d'un inventaire détaillé et localisé (SIG) des différents problèmes et travaux à réaliser avec une classification par **nature des travaux**, le **niveau de dangerosité** et le **niveau d'urgence** (pour éviter les dégradations et les coûts supplémentaires).
- L'évaluation financière et l'étude des subventions possibles.

À l'issue de ces étapes, les phases et priorités de travaux seront définies selon les critères cités précédemment (en gras).

Certains travaux pourront être réalisés par les services techniques d'autres communes de même taille, sera un point essentiel. Il est prévu une synchronisation avec le Département pour la RD237 et la RD837.



Depuis l'installation du nouveau conseil municipal en mai, deux réunions ont eu lieu sur le terrain avec les représentants du Conseil Départemental pour faire avancer le dossier de litige de la RD 837 (Feu rouge).



OTI : Infos touristiques sur le marché du mercredi

Cet été, l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) Puget - Les Adrets est présent sur la place du marché le mercredi matin en juillet, en août et probablement en septembre.

Soirées estivales des restaurants du village

A Casa Serena + Relais des Adrets:

15 août : soirée «Pop-Rock»

22 août : soirée «Gipsy»

29 Août : soirée «Corse»

Le Romarin (Camping Philippons)

Soirée «moules-frites» tous les vendredis et menu spécial le dimanche

Chez Tonio

Tournoi de boules tous les vendredis jusqu'au 11 septembre

Fado Esterello

15 août : Petits farcis + socca niçoise

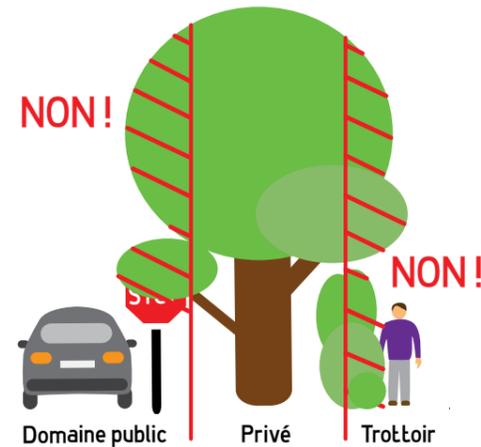


Les Délices de Manon et Thomas sur M6 !

Le jeune couple d'artisans participe à l'émission culinaire «La meilleure boulangerie de France». Le tournage a eu lieu fin mai et vous pourrez découvrir leur belle aventure à la télévision sur M6 à la fin de cet été !

Elagage au droit du domaine public : un devoir pour la sécurité de tous

La sécurité des voies publiques passe par l'entretien de ses abords. Les agents des services techniques communaux passent l'épareuse pour nettoyer et désherber les bords de tous les chemins ruraux. La commune rappelle aux Adréchois que l'élagage est un devoir au droit du domaine public. En effet, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. « Il faut que les Adréchois taillent leurs



haies à l'aplomb de la voirie et coupent les branches d'arbres qui dépassent sur la voirie en dessous de 3,5 m de haut » précise Richard Hemaïn, conseiller municipal, subdélégué à la voirie. « Les camions sont parfois obligés de se déporter sur la voie inverse! C'est une question de civisme et de sécurité ! »

Après un rappel des règles par la Police Municipale, viendront les rappels à l'ordre par lettres recommandées pour une mise en demeure d'effectuer les travaux sous astreinte.

Les bénévoles du CCFE surveillent notre forêt pendant l'été



Tous les après-midi pendant l'été, les patrouilleurs bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) surveillent les massifs forestiers et les zones à risque de la commune. Ils incitent les promeneurs à la prudence et font des rappels à l'ordre aux imprudents et contrevenants qui fument ou font du feu dans le massif de l'Estérel, même à proximité des lacs. « Les balades et randonnées sont autorisées sauf les jours classés rouges ou noirs. Les routes forestières sont interdites aux véhicules à moteur ainsi

que tout camping et barbecue, précise Robert Martinat, nouveau président du CCFE qui reprend du service après 15 ans déjà passés à la vice-présidence départementale. « Tous nos efforts conjoints avec les sapeurs-pompiers permettent de passer un été sans feu. Notre équipe compte près de trente bénévoles, mais nous avons toujours besoin de volontaires, leur aide est précieuse pour protéger notre massif ».



Robert Martinat (à gauche), nouveau président du CCFE, est secondé par Patrick Reggiani dans ses missions.

Nouvelle STEP de Pré-Vert : enfin !

Le système de station d'épuration (STEP) des Adrets pollue notre environnement depuis des décennies. Un premier permis de construire pour celle de Pré-Vert déposé par la commune en 2009 n'a abouti à aucun travaux. La CAVEM qui a repris la compétence de l'assainissement en 2018 a déposé un nouveau permis pour sa démolition et sa reconstruction aux normes s'inscrivant dans un site classé. Les travaux devraient débuter à la rentrée.

La station d'épuration (STEP) de Pré-Vert est obsolète et pollue notre bel Estérel. N'est-ce pas une situation paradoxale pour un ancien maire qui se targue de défendre notre environnement ?

Le 17 juin dernier, les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) sous l'égide de la Préfecture du Var ont émis un avis favorable sur le projet de reconstruction de la station d'épuration « Pré-Vert » sur le site classé du massif de l'Estérel porté par la CAVEM. Lors de cette commission, le CDNPS a fait un rappel de toutes les procédures, depuis le permis de construire de

2009, aux nouveaux élus de la commune délégués à l'environnement et aux travaux. « Nous avons appuyé et argumenté le dossier de la CAVEM en insistant sur l'urgence de réaliser cette station en raison de la pollution du Riou de l'Argentière notamment, qui va jusqu'à Mandelieu, précise Evelyne Bondoux-Fernandez. Après délibération, les membres de la commission ont donné un accord à l'unanimité pour l'implantation de la station avec quelques aménagements paysagers et diverses obligations comme la conservation des terres sur site.

Le dossier administratif devrait avancer rapidement pour un début des travaux prévu en septembre.

Etat Civil du 1^{er} janvier au 15 juillet 2020

NAISSANCES

Léna, Martine, Laurence HIVERT, le 25/01/2020

Juliette, Manon ADAMCZAK, le 26/01/2020

Sienna, Sandra BOVA, le 13/03/2020

Léo SAINT-RAYMOND, le 17/05/2020

Maélie PERNOT GALISSANT, le 31/05/2020

Lou Eva Raymonde FETTUCIARI, le 04/06/2020

Lily BRANDSMA, le 16/06/2020

Cataleya OLINGA, le 16/06/2020

Noham, Mohamed, Salah GHOUAM, le 29/06/2020

Livio CERDA, le 30/06/2020

MARIAGES

Florence Marie-Claire BARROIS et Patrick, Paul, Gilbert ROSSI le 13/06/2020

René Fred Auguste SAFFIOTI et Marielle BOUSSELET le 04/07/2020
Nathalie Andrée Roseline ZAHRA et Jean Charles CONTI le 04/07/2020

Eric VERSINI et Alexandra Christiane TEIXIDO le 11/07/2020

DÉCÈS

Odette Marie Emilie RENAUD épouse MARAIS, le 06/01/2020

Bernard René BAERE, le 08/01/2020

Jeannine DROBINSKY veuve ALLUCHON, le 10/01/2020

Mauricette Geneviève Germaine CAUET, le 11/01/2020

George William O'Neale ECCLES, le 22/01/2020

Jacqueline, Mélanie, Albertine CAGNANT veuve INIGUES, le 26/01/2020

Roger Jacques Marcel FRITEAU, le 12/02/2020

Lucette Aurélie FABRE veuve CHAZAL, le 25/02/2020

Eliane, Anne-Marie NICOLET, le 09/03/2020

Solange Pascaline GARDÉ, le 15/03/2020

Espace d'expression du groupe minoritaire

L'équipe sortante est fière d'avoir laissé une situation financière idéale: 854 000 € de trésorerie puis 935 000 € de plus au solde de la vente du terrain pour la ZAC en 2020, du jamais vu. Cela permettra la réalisation des projets préparés par notre équipe:

Avec la CAVEM: un bassin de 1 500 m³ en cours de réalisation, une station d'épuration (3 000 EH) prévue débuter en décembre.

Par la Commune: une zone d'activité, 23 appartements en accession à la propriété, les travaux de voirie dont ceux qui doivent permettre de terminer la sortie des zones rouges du PPRif.

Nous regrettons le report du pôle du Grand Site de France avec la maison de l'Estérel (bureaux, musée, tourisme) et surtout de notre salle polyvalente au centre du village.

Malgré un discours d'ouverture, nous sommes peu présents au sein des commissions et écartés des syndicats, dont le SIPME pourtant créé par l'ancien maire, la proportionnalité des élections n'est pas respectée.

Restons mobilisés contre la poubelle de Fontante et ses 400 000 tonnes de déchets par an, suivez-nous sur Facebook et notre blog @ bienvivreauxadrets.fr

Mohamed Salah BOUSSIS, le 22/03/2020

Marcelle Elise Raymonde MASSIERA veuve MARTEL, le 27/03/2020

Brigitte BEGASSAT le 31/03/2020

Eliane Janine VERSAEVEL veuve MONTIELS le 03/04/2020

Ana Maria CONSTANTINESCU, le 08/04/2020

Philippa DE LAUNAY, le 21/04/2020

Daniel Gustave BRESSON, le 13/05/2020

Juliette Marie BENETTO veuve RUIZ, le 13/05/2020

Jacqueline Jeanne Marie ROLAND, le 22/05/2020

Christine, Andrée HELARD, le 13/06/2020

Marcel Félix Jean DASSONVILLE, le 13/06/2020

Renée Eulalie Marie JAFFRÉ, le 15/06/2020

Pierre-Eric BLANC, le 24/06/2020

Géza TOBAK, le 01/07/2020

Jacqueline Marie-Jeanne LEPLEY, le 03/07/2020

Robert François SAVINA, le 10/07/2020

Le Conseil Municipal



Jean-Pierre Klinholff
1er adjoint, en charge des affaires juridiques, des ressources humaines et des assurances



Isabelle Martel
2ème adjointe, en charge du tourisme, de la vie économique, de la communication, de l'événementiel et des relations publiques



Gérard Miseroux
3ème adjoint, en charge des finances, du budget, de la commande publique, du logement et de l'habitat



Evelyn Havard
4ème adjointe, en charge des affaires sociales, des affaires scolaires, de la petite Enfance, de l'intergénérationnel



Sylvain Houplon
5ème adjoint, en charge de la vie associative, de la culture, de la jeunesse et du sport



Evelyne Bondoux-Fernandez
6ème adjointe, en charge de l'urbanisme et aménagement du territoire, gestion du domaine public, transports, stationnement, de l'environnement et de la forêt



Jacqueline Sanchez
Conseillère municipale
Déléguée à la sécurité, à l'état civil, aux élections, au recensement, et aux services funéraires



Patrick Reggiani
Conseiller municipal
Délégué aux travaux, aux bâtiments, à la voirie et à la prévention



Giovanni Macchia
Conseiller municipal
Délégué aux nouvelles technologies
Subdélégué à l'urbanisme



Laurence Moulin
Conseillère municipale
Subdéléguée au tourisme, à la vie économique, à la communication, à l'événementiel et aux relations publiques



Régis Kaphan
Conseiller municipal
Subdélégué aux finances, au budget, à la commande publique, et au logement et habitat



Magali Macchia
Conseillère municipale
Subdéléguée aux affaires sociales et à l'intergénérationnel



Juliette Diaferio
Conseillère municipale
Subdéléguée à la vie associative, à la culture, à la jeunesse et au sport



Jean-Paul Raoust
Conseiller municipal
Subdélégué à l'aménagement du territoire, gestion du domaine public, transports et stationnement, à l'environnement et la forêt



Florence Bouchard
Conseillère municipale
Subdéléguée aux affaires scolaires et à la petite enfance



Elisabeth Graille
Conseillère municipale
Subdéléguée à l'état civil, aux élections, au recensement, aux services funéraires



Richard Hemain
Conseiller municipal
Subdélégué aux travaux, aux bâtiments, à la voirie et aux nouvelles technologies

Les conseillers municipaux du groupe minoritaire :

Nello Broglio
Conseiller municipal

Bertrand Dollet
Conseiller municipal

Jean-Louis Murta
Conseiller municipal

Isabelle Boissenin
Conseillère municipale

Murielle Pillet
Conseillère municipale

Retrouvez toutes les informations de la commune sur votre site internet : www.lesadretsdelestere.fr et sur Facebook : www.facebook.com/adretsdelestere/

Directeur de la publication : Jean Paul Reggiani
Comité de rédaction, conception et réalisation, photos : Isabelle Martel, Régis Kaphan, Juliette Diaferio, Laurence Moulin
Impression en France sur papier certifié PEFC pour la gestion durable de la forêt



Flashez-moi !